

## L'APR Impacts – 2<sup>e</sup> édition, 2020 en un clin d'œil...



### **Objectif**

Soutien financier à la recherche et au développement afin d'améliorer les connaissances sur l'impact des mélanges de polluants sur le vivant, Homme et écosystèmes.

### **A qui s'adresse l'appel ?**

Équipe de recherche, entreprise ou bureau d'études intervenant dans le domaine des sites pollués, évaluation de la contamination diffuse des sols, de la qualité de l'air, de l'agriculture urbaine, le traitement des déchets. Acteurs travaillant sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux.

<p style="text-align: center;"><b>AXE A</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Effets sanitaires d'une exposition aux polluants de l'air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Mécanismes toxicologiques des mélanges</li> <li>*Détermination de relations dose-réponse de multi-expositions, ou d'expositions multi-milieux</li> <li>*Environnements intérieurs, zones urbaines et rurales</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>AXE B</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Micro-organismes pathogènes, agents biologiques, virus...</b></p> <p style="text-align: center;"><u>Contexte :</u> Epidémie de Covid-19</p> <p style="text-align: center;"><u>Attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Dispersion du virus dans les différents milieux : comportement dans les sols, les déchets</li> <li>*Interaction avec les polluants chimiques et les allergènes de l'air</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>AXE C</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pollution des sols</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Développer, tester des méthodologies permettant de mieux prendre en compte la toxicité et/ou l'écotoxicité des mélanges</li> <li>*Mélanges représentatifs, pertinents</li> <li>*Intégration de la biodisponibilité et/ou la bioaccessibilité des substances en mélange</li> <li>*Approches in vitro, QSAR, EDA</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>AXE D</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Economie circulaire : Quelles filières retenir ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Compositions chimiques des matières premières issus de déchets</li> <li>*Risques d'utilisation des nouveaux produits issus de déchets</li> <li>*Emissions des sites de traitements de déchets en contaminants émergents</li> <li>*Risques autour des sites</li> <li>*Risques de la prévention des usages de plastiques</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>AXE E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Santé des sols, agriculture urbaine et projets alimentaires territoriaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Développer des indicateurs et des démarches permettant de mieux tenir compte des risques écotoxiques liés aux contaminations des sols à vocation agricole</li> <li>*Intégrer le rétablissement de la santé et des fonctions des sols dans les projets alimentaires territoriaux</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>AXE F</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Approche territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Développer des méthodologies d'évaluation du risque liée à des expositions multiples, généralisables à différents territoires</li> <li>*Recensement des méthodes pour l'amélioration de l'étude des impacts des pollutions</li> <li>*Indicateurs multi-enjeux, composites (qualité de vie, qualité des milieux ; contamination multiple, air sols, bruit ...)</li> </ul>

### Projets éligibles

- durée de 3 ans maximum
- collaboratifs (un ou plusieurs partenaires du secteur public ou privé)
- couvrent un ou plusieurs axes de l'appel
- portent en priorité des recherches à visée opérationnelle
- génèrent des résultats transposables et/ou donnant lieu à une diffusion des résultats au-delà de leurs seuls promoteurs
- s'engagent pour une publication scientifique dans une archive ouverte
- aides demandées comprises entre 45 000 et 200 000 € par projet.

### Modalités financières

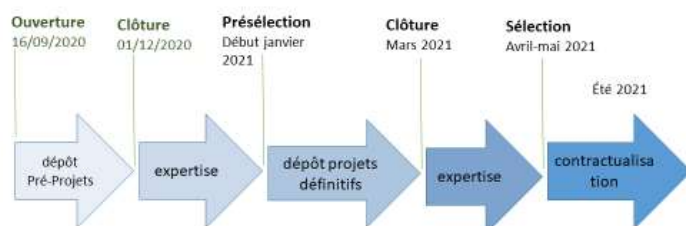
Un financement vous est octroyé sous la forme d'une subvention de l'ordre de 50 à 70% des dépenses éligibles. Les règles financières présentées (ci-dessus) sont données à titre indicatif, le système d'aide de l'ADEME à la recherche et à l'innovation est en cours de révision et ces règles sont susceptibles d'être modifiées pour les contrats qui seront signés à partir du 1er janvier 2021.

[www.ademe.fr/deliberations-conseil-administration](http://www.ademe.fr/deliberations-conseil-administration)

[www.ademe.fr/recherche-innovation/financer-theses-recherche-innovation/systeme-daide-rdi](http://www.ademe.fr/recherche-innovation/financer-theses-recherche-innovation/systeme-daide-rdi)

### Calendrier

clôture 1<sup>ère</sup> phase le 1<sup>er</sup> décembre 2020



### Plus d'infos et contact

Présentation détaillée de l'appel à projets et dossier de candidature à télécharger sur <https://appelsaprojets.ademe.fr/>

Contact : [apr.impacts@ademe.fr](mailto:apr.impacts@ademe.fr)